

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Convention de prêt d'œuvres par l'Historial de Vendée pour l'exposition Savary de Mauléon

Décision D-2024-072

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 9/11/2021 relative au régime de délégations au bureau et au Président selon laquelle le conseil a délégué au Président les « Prêts, mises à disposition, conclusions et révisions du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans » ;
- **Considérant** la proposition de l'Historial de la Vendée ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accepter le prêt par l'Historial de la Vendée auprès du service dépositaire Musées-Agglo2B des œuvres suivantes :

- Pince en alliage cuivreux : inv fouille 6262-0-7 – valeur assurance : 1000 €
- Pièce d'échiquier en os : inv fouille 16035-0-1 – valeur assurance : 2000 €
- Denier de Richard Cœur de Lion : inv fouille 6141-0-7 – valeur assurance : 500 €
- Denier de Savary de Mauléon : inv fouille 6123-0-6 – valeur assurance : 500 €
- Dinar du Prince Abu Adullah : CDMV.2017.3.1 – valeur assurance : 3000 €
- Carreau d'arbalète : inv fouille 16087-0-1 – valeur assurance : 500 €
- Couteau à étrier : inv fouille 4020-0-1 – valeur assurance : 500 €
- Pointe de flèche : inv fouille 6277-0-1 – valeur assurance : 500 €
- Lampe céramique : Fouille T Bethus 2016 Aula zone 3 US 1687 valeur assurance : 1000 €
- Court pic orné d'une tour : Fouille T Bethus 2016 – Aula zone 1568 – valeur assurance : 3000 €
- Faune reste de turbot : Fouille T Bethus 2016 – Bâtiment nord S2 US 1665 – valeur assurance : 200 €
- Faune reste de merlu : Fouille T Bethus 2016 – Bâtiment nord S2 US 1665 – valeur assurance : 200 €
- Faune arête de poissons : Fouille T Bethus 2015 – Bâtiment nord S2 US 1665 – valeur assurance : 200 €
- Faune ossement d'oies : Fouille T Bethus 2015 – Bâtiment nord S2 US 1665 – valeur assurance : 200 €
- Faune ossement de poules : Fouille T Bethus 2015 – Bâtiment nord S2 US 1665 – valeur assurance : 200 €
- Faune mandibule de porc : Fouille T Bethus 2015 – Bâtiment nord S2 US 1665 – valeur assurance : 200 €
- Faune ossement humérus de bœuf : Fouille T Bethus 2015 – Bâtiment nord S2 US 1665 – valeur assurance : 200 €
- Pion de jeu : Fouille T Bethus 2016 – Aula US 1666 – valeur assurance : 1000 €
- Dé à jouer : Fouille T Bethus 2013 – Aula US 1416 – valeur assurance : 1000 €
- Dé à jouer : Fouille T Bethus 2013 – Aula US 1408 – valeur assurance : 1000 €
- Détente d'arbalète : Fouille T Bethus 2016 – Aula US 1568 – valeur assurance : 1000 €
- Pointe de flèche : Fouille T Bethus 2013 – Aula US 1418 (ou 16) valeur assurance : 500 €

ARTICLE 2 : Les conditions de prêt sont les suivantes :

- Prêt à titre gracieux,
- Pour une durée s'écoulant de la date d'enlèvement au retour des œuvres convenu entre les parties,
- Pour une présentation au Musée L'Abbaye, à Mauléon, placée sous alarme,
- Pour une valeur d'assurance notées à l'article 1,
- Transport assuré par le service emprunteur,
- Prise en charge par l'Agglo2B de la communication sur le cartel 'Historial de la Vendée, nom de la commune, site, nom de l'opérateur et année de l'opération'.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 14/03/2024

**La vice-Présidente,
Madame Marie JARRY**



Transmis en préfecture le**20 MARS 2024**.....

Notifié ou publié le**20 MARS 2024**.....

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.